

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/65
1^{er} décembre 1999

(99-5273)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Troisième session
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: anglais

MOZAMBIQUE

Déclaration de M. Oldemiro J.M. Baloj Ministre de l'industrie, du commerce et du tourisme

Je tiens tout d'abord à vous féliciter, en mon nom personnel ainsi qu'au nom du gouvernement et du peuple du Mozambique, d'avoir été élue pour présider nos travaux durant cette troisième Conférence ministérielle de l'OMC et à vous assurer de notre entière coopération.

Je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour remercier le gouvernement et le peuple des États-Unis d'Amérique pour leur généreuse hospitalité.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le Ministre tanzanien au nom de la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC).

Nous vivons dans un monde caractérisé par une incertitude et une inquiétude grandissantes tandis que s'instaurent la globalisation et la libéralisation de l'économie mondiale. Les tâches qui nous attendent consisteront, dans une large mesure, à trouver les mécanismes appropriés pour parvenir à une répartition mieux équilibrée des bénéfices de la mondialisation.

Ma délégation partage le sentiment de frustration exprimé par d'autres orateurs, en particulier ceux des pays en développement et, parmi eux, des pays les moins avancés (PMA), constatant que la plupart des attentes que nous nourrissions après la guerre froide ne se sont pas concrétisées. Le cercle vicieux de l'appauvrissement, de la marginalisation et de l'exclusion de nos pays semble avoir pris de la vigueur.

Ma délégation est convaincue qu'il est toujours préférable de faire plus de commerce que d'en faire moins. C'est pourquoi je pense que l'OMC est l'enceinte appropriée pour aborder les problèmes commerciaux de tous les Membres. Ses méthodes de travail concourent à créer un système dans lequel le développement des échanges est complété par des règles et des disciplines ayant force obligatoire pour l'ensemble des Membres. À l'aube du XXI^e siècle, l'OMC dont nous avons besoin est une organisation qui s'efforce non seulement de s'assurer la participation des pays en développement et, parmi eux, des PMA, au système commercial multilatéral, mais aussi de leur permettre d'en retirer des avantages concrets et tangibles, pour réduire ainsi le fossé entre les riches et les pauvres.

J'aimerais maintenant en venir à certaines questions présentant un intérêt particulier pour ma délégation. Nous sommes particulièrement attachés à ce que nos travaux soient menés de façon que nous puissions atteindre, entre autres, les objectifs suivants:

- Un meilleur accès aux marchés pour les produits originaires des pays en développement, par le biais de nouvelles réductions des obstacles au commerce dans les domaines présentant un intérêt particulier pour ces pays, tels que l'agriculture, les textiles et les vêtements, et d'autres.

- Un accès aux marchés consolidé, sans droits de douane ni contingents, pour tous les produits originaires des PMA. Chacun sait que la part de ces pays dans le marché international est simplement marginale (elle est tombée de 0,8 pour cent du commerce mondial en 1980 à 0,5 pour cent aujourd'hui, selon le rapport de la CNUCED sur les PMA). Donner à leurs produits un accès aux marchés sans droits de douane ni contingents représenterait un engagement politique réel d'aider ces pays à résoudre certains des problèmes les plus aigus de notre époque, comme l'extrême pauvreté.
- L'adoption et la mise en application de stratégies et de programmes de renforcement des capacités visant à dénouer les liens inextricables entre développement de l'accès aux marchés et amélioration de la capacité d'offre. La suppression des obstacles au commerce doit s'accompagner de mesures appropriées pour aider les PMA à surmonter leurs faiblesses infrastructurelles et institutionnelles, notamment d'investissements dans des domaines tels que la santé et l'éducation et d'autres aspects du domaine social. L'OMC dont nous avons besoin doit s'engager activement dans un partenariat réel avec l'Organisation des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et d'autres organisations internationales pour rechercher et adopter des stratégies intégrées et efficaces d'assistance technique, modelées sur les besoins des pays en développement, et comprenant des mécanismes de financement appropriés.
- L'adoption d'un nouveau partenariat global ayant pour mission de faire progresser des stratégies de développement durable qui mettent les hommes au cœur du développement, en assurant à tous les peuples un niveau minimal de développement humain. Un partenariat associant dans un dialogue constructif les gouvernements, le secteur privé, les ONG, la société civile au sens large, et, enfin, un partenariat qui soutienne fermement les pays en développement et les PMA dans leurs efforts pour s'intégrer dans l'économie mondiale, en s'attachant à définir des cibles et des objectifs tels que l'éradication de la pauvreté, l'amélioration de l'accès aux marchés, la réduction des disparités entre les pays, l'accès accru aux soins, à l'éducation et à la sécurité alimentaire. En tant que PMA, le Mozambique croit aux mérites d'un nouveau cycle de négociations commerciales dont une des dimensions serait le développement.
- Une conscience accrue de la nécessité d'adhérer à des solutions plus créatives pour alléger la dette. Si nous apprécions l'initiative en faveur des PPTE, nous tenons à souligner qu'il importe d'améliorer ses mécanismes d'application. À cet égard, je voudrais aussi saluer les actions entreprises par le G-7 et les institutions de Bretton Woods et inviter instamment les pays développés à saisir cette occasion pour prendre des initiatives afin que l'allègement de la dette s'accompagne de mesures d'amélioration de l'accès aux marchés. Une telle démarche est indispensable pour pouvoir faire entrer effectivement les PMA dans le système commercial multilatéral.
- Une concordance de tous les Membres de l'OMC quant à la nécessité de renouveler la dérogation accordée aux États ACP-UE pour que les arrangements commerciaux existants puissent continuer d'être appliqués jusqu'à la fin de la phase préparatoire et au-delà, si nécessaire. Cela contribuerait à résoudre les problèmes commerciaux et à répondre aux besoins spécifiques de 71 pays en développement, dont 48 PMA et 29 Membres de l'OMC. Ma délégation pense que les raisons qui ont présidé à la prorogation de cette dérogation sont toujours valables et méritent d'être considérées favorablement par les Membres de l'OMC.

Avant de conclure, je tiens à exprimer le point de vue de ma délégation qui estime que, parmi les nombreuses questions qui nous attendent, celles qui ont trait à la mise en œuvre devraient avoir la priorité sur les nouvelles.

Le commerce ne peut être considéré comme une fin en soi, ni comme la seule réponse aux problèmes qui agitent notre monde aujourd'hui. Nous avons besoin d'investissements, d'infrastructures, d'éducation, de formation et de compétences pour tirer parti des possibilités qu'offrent la mondialisation et la libéralisation. Nous sommes par conséquent favorables à une approche s'intéressant à des modèles de coopération nouveaux et créatifs afin de faire des relations commerciales un outil important de notre action pour améliorer le niveau de vie de nos peuples.
